



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
29.11.2012

Date de la convocation des conseillers :  
29.11.2012

point de l'ordre du jour no:  
09

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 7 décembre 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Goetz, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Knaff, Codello, Zwally, Baum, Bofferding, Hansen, Bernard, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Contrat de prestations de services dans le cadre du pacte d'intégration**

Vu sa délibération du 18 mars 2011 approuvant le « Pacte d'intégration de la ville d'Esch-sur-Alzette » ;

Vu le courrier afférant du service à l'égalité des chances du 22 novembre 2012 proposant l'organisation d'un atelier de percussion-chant pour personnes âgées ;

Considérant que le projet sera organisé en collaboration avec le CIPA-SERVIOR Esch et l'asbl Black Djembé ;

Vu le contrat de prestation de services signé en date du 3 décembre 2012 ;

Considérant que le Ministère de la Famille et de l'Intégration, par le biais de l'OLAI, subvient à 50% des coûts énumérés dans le plan budgétaire de pacte d'intégration et à 50% aux coûts prévus pour l'atelier en question ;

Vu l'article 3/0112/6170/010 « Manifestations pour la promotion culturelle et sociale des étrangers – pacte d'intégration des étrangers » du budget des dépenses ordinaires de l'exercice 2012 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat de prestation de services ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

le contrat de prestation de services précité entre la ville d'Esch-sur-Alzette, le CIPA-SERVIOR Esch et l'asbl Black Djembé.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2012  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête